

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2020-591

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-147-2020****Objet : Prise en charge financière du contrat d'apprentissage de Hugo Giovannoni**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-088-2020 du 09 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Considérant l'accompagnement et l'accueil de Monsieur Giovannoni en contrat d'apprentissage, sur un poste de technicien rivière entre le 02/09/2019 et le 31/08/2020 ;

Considérant l'obligation pour l'employeur de participer aux frais pédagogiques de la formation pour un montant de 4 500 € par année de formation ;

Considérant que M Giovannoni, a obtenu sa licence Licence Professionnelle, Droit Economie Gestion mention Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme parcours Gestion et Aménagement Durable des Espaces et des Ressources, à l'Université de Montpellier, Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP)

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE**Article 1** : de signer la convention de formation par apprentissage, portant prise en charge financière, avec l'Université de Montpellier,**Article 2** : de verser la somme de 4 500 € à l'Université de Montpellier,**Article 3** : de dire que les crédits sont prévus au budget 2020.

Fait à NERAC le, 14 DEC. 2020

Le Président,

Alain LORENZELLI




Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire